

Liberté Egalité Fraternité

République Française - Département de l'Essonne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16/03/2023

ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AN 402 et AN 407 SISES RUE DU HOUSSAY D'UNE SUPERFICIE RESPECTIVE DE 42 M2 ET 34 M2 APPARTENANT M SINET JEAN MARIE

N° 2023-008

Le Conseil municipal légalement convoqué le 09/03/2023, s'est réuni le 16/03/2023 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s :

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, Mme Emmanuelle Grèze, Mme Sandrine Boëte, Mme Laurence Amichaux, M. Frédérick Baby Marinpouy, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha Devriendt El Hayek, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Katia Robert-Hautemulle, M.Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Jules Thomas. 18 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 11

M. Alexandre Bussière à Mme Laurence Amichaux

M. Sylvain Legrand à M. Jules Thomas

M. Gilles Guillaume à M. Frédérick Baby Marinpouy

Mme Catherine Delaitre à M. Olivier Thomas

Mme Justine Giagnoni à Mme Hébé Pouchou

Mme Laure Gibou à Mme Sonia Roisin

Mme Joane Giraudon à Mme Emmanuelle Grèze

M. Sébastien Le Ferrec à Mme Sandrine Boëte

M. Jean-Marc Payen à Mme Arlette Bourdelot

Mme Cécile Revoyre à Mme Katia Robert-Hautemulle

M. Enzo Sodano à M. Patrick Mouchelin

Nombre de votant.e.s: 29

M. Frédérick Baby Marinpouy a été désigné Secrétaire de Séance



N° 2023-008

Rapporteur: Monsieur Jérôme CAUËT

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la volonté de la commune d'élargir la voirie ;

CONSIDERANT qu'un accord a été trouvé avec M SINET Jean Marie, propriétaire des parcelles cadastrées AN 402 et AN 407 d'une superficie respective de 42 m² et 34 m² pour un total de 76 m² pour une cession au profit de la commune au prix d'un euro symbolique ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées AN 402 d'une superficie de 42 m² et AN 407 d'une superficie de 34 m² appartenant à M SINET Jean Marie sises rue du Houssay au prix d'un euro symbolique ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2023;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire, Monsieur Olivier THOMAS